



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 035-213502974-20260914-D_2026_126R-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/126

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 30 juin 2026 au 26 août 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Prémption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 8 septembre 2026**, s'est réuni le **lundi 14 septembre 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME**, Maire, à la **Mairie- Salle du Conseil Municipal 2^{ème} étage** – en Saint-Méen-le-Grand.

Membres afférents : 27

Membres en exercice : 27

Présents (P) : 21

Procurations (PV) : 6 – Mme VILLER à M. DELMAS-BARON, M. CHEVREL à M. VILLAUME, Mme BEKONO à Mme GAREL, M. VIRY à M. DENIEL, M. PECHEUR à M. VITRE et Mme BESNIER à Mme GALOPIN

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Alain PERCEVAULT est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	PV
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	PV	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	PV
COMMUNIER Sylvie	P	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	PV	GALOPIN Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	PV	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	PV	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 30 mars 2026 par délibération n° D/2026/046, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de compétences conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal du 30 mars 2026 n° D/2026/046, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 035-213502974-20260914-D_2026_126R-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/126

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 30 juin 2026 au 26 août 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Les décisions décrites ci-dessous se rapportent à la période du 30 juin 2026 au 26 août 2026.

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption

Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière

Famille	Date demande	Date de prise	Durée	Prix
GUYOT / BAUDOUIN	01/08/2026	01/08/1996	30	148 €
LE DIODIC	15/07/2026		10	720 €
MEAL	01/03/2026	01/03/1996	30	148 €

Décisions au titre des Actions et Défense en justice

Néant

Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance

Assurances		
Contentieux Remboursement Affaire SMLG c/ SCI NIKITA 3M	SMACL Assurances	25 août 2026 – 2 000,00€
Contentieux Remboursement Affaire SMLG c/ SCI NIKITA 3M	SMACL Assurances	25 août 2026 – 1 100,00€

Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs

Arrêtés Tarifs scolaires et périscolaires au 1^{er} septembre 2026 (renouvellement tarifs 2025 – 2026)

Arrêté Tarif Prix vente de carton – août 2026 (recettes 26,58€)

Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique

Marché Travaux		
Montant Marché	Entreprise	Informations
12 810€	ART CAMP (22)	7 juillet 2026 Abbatiale grillage sur abats sons 4 filets pare-pluie cloche et renforcement échelle beffroi.



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 035-213502974-20260914-D_2026_126R-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/126

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 30 juin 2026 au 26 août 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Prémption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Décisions Diverses

Honoraires divers		
Montant	Entreprise	Informations
1 500€	Cabinet OPTANCE	03 août 2026 Analyse Taxes foncières des biens communaux, optimisation des assujettissements et obtention dégrèvements
3 880,53€	Commissaire Enquêtrice Mme LEROY - VIAS	25 août 2026 Indemnisation C.E. Enquête publique 2025 - Approbation du PLU
33,00€	Ass. Prix des Incorruptibles	27 août 2026 Adhésion au 38 ^{ième} Prix « Les Incorruptible » pour Médiathèque Municipale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par le Maire pour la période susvisée.

Pour extrait conforme, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Claude VILLAUME



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.